

Procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **18 juin 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, Mme BERGE, Mme CAZENAVE, M. LORiot DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents : M. BOUREAU, Mme ESTRADÉ, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. GUILLENTGUY, Mme PLAGNET,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADÉ donne procuration à M. LORiot DE ROUVRAY
Mme LATAPIE-ARRIHOUIL donne procuration à M. DEMASLES,
M. GUILLENTGUY donne procuration à Mme TOUSTARD,
Mme PLAGNET donne procuration BEAUQUESTE.

Secrétaire de séance : William SIRE

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 21h 00

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 n'appelle aucun commentaire, il est approuvé.

Compte rendus des décisions du maire :

- Décision N° 25-04 – Convention de restitution du chemin de Rieulhès (l'Engous) à la commune de Saint-Pé-de Bigorre

Les travaux d'élagage réalisés par l'entreprise SANGUINET sont terminés. La réparation du regard/abreuvoir détruit lors du retrait du bois sera effectuée simultanément avec les travaux de voirie par l'entreprise LAPEDAGNE.

- Décision N° 25-05-Convention terrain AD241
- Décision N° 25-06-Tarifs location salles communales

DELIBERATION 01 ADM SDE – Éclairage Public - Sécurisation Couty Tranche 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **80 000,00 €**

FONDS LIBRES	27 066,00 €
PARTICIPATION SDE.....	15 000,00 €
SOLDE CEE TEPCV	37 934,00 €

TOTAL 80 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- S'engage à garantir la somme de **27 066,00 €** au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

Monsieur le Maire signale que le solde CEE TEPCV constitue un reste de subventions initialement demandées par les communes au nom du Syndicat Départemental d'Energie (SDE). La commune de Saint-Pé-de-Bigorre s'était entièrement impliquée dans cette initiative, et le Président du syndicat avait promis de soutenir des projets de grande ampleur.

DELIBERATION 02 ADM – SDE – Éclairage Public - Sécurisation Couty Tranche 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau de télécommunication.

Les différentes prestations sont réparties de la façon suivante :

- Etude, fourniture du matériel de génie civil (à la charge d'Orange)
- Fourniture du matériel et main d'œuvre du câblage ainsi que la dépose du réseau de télécommunication suivant les éléments qui seront fournis par Orange. (à la charge d'Orange)
- Mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE65 (à la charge de la commune)
- Terrassement (tranchée aménagée) et plan de récolement réalisé par le SDE65 (à la charge de la commune).

Le montant des travaux réalisés par le SDE65 se décompose de la façon suivante :

Mise au propre de l'esquisse et pose du matériel de génie civil à régler au S.D.E.

Montant TTC (TVA non récupérable) 25 800,00 €

Travaux de terrassement (tranchée aménagée) et plan de récolement à régler au S.D.E.

Montant HT (TVA récupérée par le S.D.E.)..... 37 000,00 €

Participation d'Orange : 12,00 € HT x 511 ml - 6 132,00 €

Contribution de la commune 56 668,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- S'engage à garantir la somme de **56 668,00 €** sur un emprunt réalisé par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,

- S'engage à mettre en recouvrement tant que de besoin les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge.
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux de génie civil qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DELIBERATION 03 ADM – SDE – Électricité - Sécurisation Couty Tranche 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « ELECTRICITE », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **300 000,00 €**

FONDS LIBRES **30 000,00 €**

PARTICIPATION SDE..... 270 000,00 €

TOTAL 300 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- S'engage à garantir la somme de 30 000,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

DELIBERATION 04 ADM – SDE – Éclairage Public - Remplacement de mâts et des boules par des nouveaux mâts et des lanternes LED impasse de la Pradette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2025 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **8 000,00 €**

FONDS LIBRES **4 000,00 €**

PARTICIPATION SDE..... 4 000,00 €

TOTAL 8 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
- S'engage à garantir la somme de 4 000,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

Questions diverses

Projet maison de santé :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que des rencontres ont eu lieu avec les professionnels de santé de Saint-Pé-de-Bigorre.

Lors de ces échanges, il a été évoqué la possibilité de l'arrivée d'un médecin généraliste et d'un kinésithérapeute supplémentaires, d'une sage-femme à temps partiel, d'un orthophoniste, d'un psychologue et d'une diététicienne.

Le cabinet médical actuel étant trop restreint, un projet de maison de santé a été envisagé. La commune a proposé la rénovation de l'ancien groupe scolaire à cet effet. Une esquisse du projet a été réalisée par un architecte et présentée aux professionnels de santé ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

Les travaux pourront être réalisés par phases, minimisant ainsi l'impact sur les occupants actuels du bâtiment.

L'un des avantages de rénover le rez-de-chaussée pour les professions médicales est la présence d'un parking au même niveau et la possibilité.

Semaine bleue

Monsieur TUO rend compte de la réunion qui s'est tenue ce matin concernant la Semaine Bleue.

Dans le cadre de la semaine nationale des retraités et des personnes âgées, le Département des Hautes-Pyrénées, en partenariat avec la commune de Saint-Pé-de-Bigorre, organise une journée en octobre 2025 autour d'un projet intergénérationnel.

La journée est envisagée au sentier karstique. Avec un effectif de 62 enfants, la question du mode de transport pour accéder au site ainsi que l'accessibilité du lieu pour les aînés ont été soulevées.

Des ateliers pour les aînés ont également été évoqués, portant sur divers thèmes tels que la sensibilisation aux cyberattaques et la prévention des démarchages frauduleux.

Compte rendu de la réunion sera rédigé et communiqué aux participants.

Fin de la séance 22 h.

Secrétaire de séance
W. SIRE



Le Maire
JC. BEAUCOUSTE

